

**PROCES VERBAL COMITE SYNDICAL  
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES VALLEES  
DE L'ARVAN ET DES VILLARDS  
du 27 février 2023 à 17H30  
Espace Louis Armand à St-Jean-de-Maurienne**

**Présents :**

PERNET Florian, DIDIER Jean, COVAREL Bernard, DAVID Eric, SOL Sébastien, MICHEL Serge, FONTAINE Patrice, DUPENLOUP Jacqueline, BORDAS Annie, et Pierre-Yves BONNIVARD, Colette CHARVIN, PICTON Marc, BLANGY Jean-Marc, BLANC-COQUANT Roger.

**Excusés :** DOMPNIER Pascal, GRAND Solange, WYNS Bernard, ROLLET Philippe, COSTA Françoise, PICOT Anne-Marie, Guy DIDIER ayant donné procuration à Colette CHARVIN.

**Egalement présent :** Emilie TAVERNIER

**Secrétaire de séance :** Emilie TAVERNIER      **Date de convocation :** 16 février 2023  
Conseillers en exercice : 21      Présents : 14      Votants : 15

Le Président, a accueilli les participants, a ouvert la séance et a présenté l'ordre du jour qui porte sur les points suivants :

- Approbation du compte-rendu du 30 novembre 2022
1. Délibération autorisant le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2023
  2. Règle du prorata temporis- M57
  3. Rapport d'Orientation Budgétaire
  4. Convention AGATE/ COME2C
  5. Sentier thématique PSD-appel à manifestation d'intérêt- groupement avec la 3CMA
  6. Convention FACIM 2023

Points d'actualités sur les actions en cours du Syndicat Arvan-Villards :

- Hébergement
- Espace Valléen
- Activités Pleine Nature

Questions diverses

**Approbation du compte-rendu du 30 novembre 2022**

**Aucune remarque.**

**1. Délibération autorisant le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2023**

Il est proposé au Comité Syndical de permettre à Monsieur le Président d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du Budget principal qui devra intervenir avant le 15 avril 2023.

CHAPITRE	OPERATION	ARTICLE	INVESTISSEMENT VOTE
21	Travaux sur sentier	2158	6 250 €
	Matériel informatique	2183	875 €
	Mobiliers divers	2184	550 €
	Signalétique	2188	16 250 €
	<b>TOTAL CHAPITRE 21</b>		
23	Schéma directeur vélo, Tour des Aiguilles d'Arves	2315	41 875 €
	<b>TOTAL CHAPITRE 23</b>		
45	Opérations sous mandat	4581	8 750 €
	<b>TOTAL CHAPITRE 45</b>		

**Le Comité Syndical approuve cette délibération à l'unanimité.**

## **2. Règle du prorata temporis- M57**

La nouvelle nomenclature comptable M57 instaure le principe d'amortissement au jour de l'acquisition d'un bien, et ainsi de l'amortir en temps réel. Cependant il est possible d'y déroger. Il est ainsi proposé au comité Syndical de déroger à ce principe en conservant la règle de l'amortissement à l'année N+1.

**Le Comité Syndical approuve cette délibération à l'unanimité.**

## **3. Rapport d'Orientation Budgétaire**

**Des extraits du document déjà remis lors de la convocation sont présentés.**

**Une présentation de la révision des indemnités des élus est réalisée. Elle sera complétée par les réponses de la Sous-Préfecture (courant de semaine prochaine) sur les modalités de calcul, notamment sur les plafonds autorisés et le nombre d'habitants à prendre en compte pour leurs calculs (intégration ou non de la 3 CMA). Les débats portent sur les motivations à voir les indemnités évoluer. A l'installation du bureau, il avait été convenu que les indemnités seraient basses, c'est pourquoi il est demandé une réévaluation.**

**On fait remarquer que les élus ne devraient pas perdre de l'argent, au regard de l'inflation les indemnités pourraient être revues.**

**Etant donné notamment le fait que le bureau ne soit pas complet aujourd'hui (démission de Sandrine Charpin de son mandat à Saint-Sorlin-d'Arves), le comité syndical décide de remettre ce débat à la prochaine séance lors du vote du budget 2023.**

**Concernant l'endettement, la question est posée de renégocier l'emprunt, celui-ci se termine en mars 2026 à un taux de 3.70% (information donnée à posteriori).**

**Sur les contributions des communes, le débat porte sur leur baisse ou le maintien demandé en 2022. Plusieurs positions sont portées au débat,**

- celle de revenir au montant de 2021 correspondant à 430 000 €,
- le maintien au montant de 2022 : 505 000 €,
- celui de revoir les modalités de calcul qui impacterait le moins possible les stations.

**Lors du vote du budget, seront examinées les modalités ; soit des recettes déterminées et ajustement des dépenses (notamment en faisant des choix pour les investissements), soit des dépenses avec ajustement des recettes.**

**Le Comité syndical prend acte du rapport.**

#### **4. Convention AGATE/ COME2C**

L'objet principal de la mission sera d'accompagner et d'animer les travaux du groupe de travail mis en place par le SIVAV.

Pour ce faire, la méthodologie consistera à « *passer en revue* » l'ensemble des compétences du SIVAV afin d'analyser pour chacune d'entre elles :

- d'éventuelles problématiques juridiques nécessitant une clarification et/ou une évolution au regard des textes en vigueur et/ou de l'organisation des compétences par ailleurs sur le territoire (cas des problématiques liées à la compétence tourisme notamment),

- d'identifier les compétences pouvant le cas échéant faire l'objet, dans le cadre d'une volonté commune, d'une extension du périmètre (cas de la compétence « espace valléen », sentiers...),

- les solutions d'évolutions envisageables : cas de clarification, d'extension, de modification voire de suppression de compétences,

- les conséquences liées aux évolutions envisageables : en termes juridiques, financiers et autres (contrats, personnels...), et élaborer des scénarios pour chacune des compétences concernées.

La mission pourra comprendre également l'accompagnement pour des rencontres avec les représentants des intercommunalités du territoire (notamment 3CMA et 4C) qui devront être intégrées aux réflexions selon les scénarios identifiés.

**Une réunion de travail est d'ores et déjà programmée le 14/03 prochain afin d'envisager les différentes solutions, en présence de représentants de la Sous-Préfecture, de la 4C, de la 3 CMA et du SIVAV.**

**En interne la 4C travaille également sur la compétence sentiers et ses contours.**

**Le Sous-Préfet favorable à l'extension de l'Espace Valléen souhaite le rassemblement des intercommunalités.**

**Le Comité Syndical approuve cette délibération à l'unanimité.**

#### **5. Sentier thématique PSD-appel à manifestation d'intérêt- groupement avec la 3CMA**

Le SIVAV est compétent pour la création, l'entretien, le balisage des sentiers situés sur le territoire du SIVAV (plus de 250 kms).

La Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan est gestionnaire d'un réseau de plus de 150 kms de sentiers, classé au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR), sur la partie ex-Communauté de Communes Cœur de Maurienne.

Dans ce cadre et afin de répondre à l'évolution des attentes du public sur les activités de pleine nature (randonnées familiales notamment) et de valoriser le patrimoine local, il est proposé de travailler sur

la thématisation de trois sentiers en développant la gamme de jeux de l'Office de Tourisme Intercommunal Montagnicimes avec les « Aventures des Beaulieu ».

Les trois sentiers concernés sont :

- Le sentier des Ardoisiers à Saint-Julien-Montdenis, avec un thème sur l'ardoise et le métier d'ardoisier ;
- Le sentier du Berceau de la maison de Savoie / La Tour de Bérold à La Tour-en-Maurienne, avec un thème sur les maisons de Savoie et les chevaliers ;
- La Promenade Savoyarde de Découverte (PSD) des Aiguilles d'Arves à Albiez-Montrond, avec un thème sur les métiers et les témoignages de bergers, agriculteurs, alpinistes, guides et conteurs, dans la continuité des aménagements réalisés pour la PSD (proposition d'une offre adaptée pour les enfants).

L'ensemble du projet est chiffré à 150 000 € TTC, comprenant la scénarisation des sentiers, les équipements ainsi que la fourniture de matériaux et la pose. Un appel à projet est encore en cours auprès du Département de la Savoie. Le développement des sentiers thématiques peut donc être éligible, avec une aide plafonnée à 75 % de la dépense éligible.

Monsieur le Président propose au SIVAV de répondre à cet appel à projet et que la 3CMA soit porteuse de l'ensemble du projet auprès du Département de la Savoie.

Monsieur le Président souligne que le travail sera réalisé en collaboration avec la 3CMA. **Le SIVAV financera le reste à charge pour le sentier de la PSD des Aiguilles d'Arves, situé sur le réseau des sentiers** à hauteur de 53 000 €. Une convention sera établie entre les deux parties. Ce projet sera également conjointement mené avec l'Office de Tourisme Intercommunal Montagnicimes.

**Le Comité Syndical approuve cette délibération à l'unanimité.**

## **6. Convention de partenariat FACIM 2023**

La FACIM et le SIVAV, partenaires depuis de nombreuses années renouvellent leur partenariat pour l'année 2023, afin de permettre au grand public de découvrir le patrimoine local. Les prestations comprennent les services de guides conférenciers, d'outils de communication et de promotion.

**Le Comité Syndical approuve cette délibération à l'unanimité.**

## **7. Point d'actualités sur les actions en cours du Syndicat Arvan-Villards**

### **7.1. Actualités Hébergement**

#### **PROMOTION CLASSEMENT**

- Dans l'objectif de promouvoir le classement ministériel et dans l'idée de réchauffer les lits froids et comme évoqués lors du dernier comité :
  - Élaboration d'une brochure permettant de mettre en avant le classement ministériel auprès des propriétaires.
  - Réalisation par la chargée de mission et impression à travailler avec Arcprint.
  - La diffusion est prévue au niveau des OT, des agences / conciergerie et des gardiens d'immeuble. **Il est demandé qu'elle soit étendue aux Mairies.**

→ Des questions se sont posées sur le fait d'enlever cet avantage d'abattement fiscal, car celui-ci avantage les propriétaires de meublés de tourisme. **Ces éléments seront abordés aux vues des échéances parlementaires.**

- Présentation du classement à la Toussuire le 08/02 et au Corbier le 15/02 lors de réunion pour les propriétaires.
- A prévoir : toujours avec cet objectif de promouvoir le classement → mise à jour des informations sur le site internet (actuellement : beaucoup de texte, difficile de trouver l'information... l'idée étant que ça soit plus visuel et + simple de trouver les bonnes informations) → Voir pour du référencement naturel par le biais de mot-clé ou référencement payant avec Google lorsque le site sera à jour. (Apparition dans les premières suggestions lors de recherche, valorisation des actions...)

### **ALLIANCE RESEAU – COMMERCIALISATION**

- Étude des statistiques de l'Open réseau via l'open stat : le constat est l'utilisation très faible → Le besoin est-il réellement présent ?
- Reconduction du contrat au moins pour un an, jusqu'en mai 2024.
- Possibilité de voir tout de même les possibilités d'évolution au niveau de l'outil (formation à prévoir avec les OT d'ici juin : 2 journées sont prévues au contrat.)
- Infographie mensuelle pour voir l'évolution et l'utilisation de l'outil faire des comparatifs (premier envoi, prévu pour mars pour les statistiques de février) → L'idée étant de voir l'évolution de l'utilisation de l'outil, actuellement ces données ne sont pas exploitées.

**Si le Comité Syndical souhaite changer de partenaire la démarche doit s'engager au plus tôt. La contractualisation avec Mon Séjour en Montagne pourrait permettre de générer des recettes.**

### **MISE A JOUR DU DICO DU PROPRIO**

- Des éléments sont à changer au niveau du dico du proprio (déclaration d'activité, montant plafond pour LMNP Loueur en meublé non-professionnel...) + fautes d'orthographe
- Pour le moment on a que le document PDF ou alors le doc en format Word sans mise en page :
  - Option 1 : soit on a la possibilité de récupérer le fichier avec la mise en page et de le modifier nous-même (dépend de l'outil qu'ils ont utilisé)
  - Option 2 : Passer par le même prestataire pour les modifications et la mise en page.

**Si l'option 1 ne suffit pas, il faudra envisager l'option 2.**

## **7.2. Actualités Espace Valléen**

Parmi les actions définies en 2021, deux ont été finalisées :

- **Étude pré-opérationnel** de transition de la station d'Albiez-Montrond
- **Création d'une conciergerie** au Corbier et à la Toussuire

### **Conduite d'un comité technique – 19 Décembre 2022**

Projets présentés :

- **Zone de loisirs** dans la station des Bottières
- **Projet World of Sybelles** (hors Espace Valléen)
- **Transition et Reconversion** de la station de Saint-Colomban-des-Villards (hors Espace Valléen)
- **Perspectives** Espace Valléen « Pays des Aiguilles d'Arves » 2023

### **Animation du réseau**

- Interpeller les élus et échanger sur les orientations touristiques des communes
- Diversifier les offres touristiques sur le territoire
- Respecter une cohérence territoriale
- Porter la marque « Pays des Aiguilles d'Arves »
- Accompagner les porteurs de projets définis dans le plan d'action vers un tourisme durable

#### Pour 2023 ...

- Budget : SIVAV et accompagnement financier
- 4 projets identifiés pour 2023
- Suivi sur d'autres projets respectant des objectifs définis dans le plan d'action

→ Présentation des tableaux de financement (PJ)

Comité de pilotage le 28/03 à la Mairie de Saint-Pancrace à 14h30

### **7.3. Actualités Activités de Pleine Nature**

#### Trail

27 Parcours + 2 verticales

6 communes

#### ***Réflexions en cours***

Volonté d'un espace trail commun mais territoire non défini (3CMA ?)

Quelle marque utiliser pour l'espace trail ?

Quels supports de communication ?

#### ***Prochaines étapes***

Dépôt demande de subvention (Région)

Réunion technique le 08/03/2023 : communication + panneaux de départ

Commande panneaux de départ

Balisage St Jean d'Arves, St Colombar et St Alban des Villards

#### Tour du Pays des Aiguilles d'Arves

#### ***Communication - Salon du randonneur***

- Logo
- Kakémono
- Flyers
- Veste brodée
- Page internet dédiée

#### ***Premiers tours accompagnés***

2 à 3 départs à l'été 2023 : depuis Saint Jean d'Arves, la Grave ou Valloire

#### ***Prochaines étapes***

- Rédaction d'une convention
- Travaux côté Hautes-Alpes + reprise des piquets
- Balisage

Sans autres remarques, l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 19h55.

Le Président  
Bernard COVAREL

